



Arrondissement de Verdun
12 janvier 2022

Rapport rédigé par Véronique Rioux, ADIQ
Conseillère professionnelle du concours

*Réaménagement du parc Elgar (parc Dan-Hanganu)
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs*

Concours d'architecture
de paysage pluridisciplinaire

RAPPORT DU JURY

ÉTAPE 1

PROPOSITIONS DES CONCURRENTS

1. PROCESSUS

1.1. Conformité des propositions

L'appel à propositions de la première étape du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire visant le réaménagement du parc Elgar (parc Dan-Hanganu) s'est déroulé du 10 septembre au 26 octobre 2021. À la fermeture de la période de réception des propositions, quatre (4) propositions ont été reçues par l'arrondissement de Verdun.

L'analyse de la conformité de ces propositions a été réalisée le 26 octobre par la conseillère professionnelle du concours Véronique Rioux, accompagnée de la responsable du projet à l'arrondissement, Diane Vallée. Les quatre (4) propositions ont été déclarées conformes et ont été soumises au jury.

1.2. Déroulement du jury

Une visite de site avec le jury a eu lieu le 2 novembre en après-midi. Le jury s'est réuni le lendemain, au centre communautaire Elgar, pour analyser l'ensemble des propositions. Tel qu'annoncé au Règlement du concours, les membres du jury présents étaient :

- Jean-François Dutil, ingénieur - chef d'équipe, Division des études techniques, Direction du développement du territoire et des études techniques, Arrondissement de Verdun
- Patricia Lussier, architecte paysagiste, associée, directrice - conception, Lemay
- Julie Mahoney, conseillère en planification, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Verdun
- Manon Otto, designer de l'environnement, designer urbain et architecte paysagiste, associée, Mandaworks
- Gilles Prud'homme, architecte, associé, EVOQ Architecture
- Bernard St-Denis, architecte paysagiste AAPQ-OAAAPC, membre de l'Ordre des associés; professeur honoraire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal
- Vincent Vandenbrouck, designer espaces publics et mobilier, Castor et Pollux

La séance de jury a débuté par une description du processus par la conseillère professionnelle et la présentation des critères d'évaluation de l'étape 1, qui sont les suivants :

- **Qualité du propos** : capacité du projet à traduire une vision forte, créative et inspirante pour le lieu, pertinence et sensibilité de l'approche de commémoration de Dan S. Hanganu.
- **Qualité sociale et identitaire** : fort potentiel d'appropriation par tous les types d'usagers et particulièrement les enfants, cohabitation harmonieuse entre les différents usagers, capacité du concept à insuffler un sentiment de fierté et d'appartenance aux résidents.
- **Qualité formelle et paysagère** : intégration des aménagements à l'environnement et au cadre bâti, qualité esthétique et visuelle, prédominance de la végétation dans le concept d'aménagement, variété d'ambiances de jour et de soir, ainsi que tout au long de l'année.
- **Qualité fonctionnelle** : réponse aux problématiques et qualité de la réfection des espaces proposés, clarté et lisibilité des parcours et des usages, sécurité aux abords des stationnements, accessibilité universelle exemplaire des aménagements et du mobilier, facilité d'entretien pressenti des aménagements.
- **Qualité environnementale et verdissement** : confort des lieux pour les usagers sous différentes conditions climatiques, augmentation du verdissement et de la biodiversité,

intervention minimale au niveau des sols, impact minimal sur les arbres existants, réduction des îlots de chaleur, aménagements favorisant l'infiltration d'eau à même le site.

Le jury a débuté son travail par la nomination du président du jury, Monsieur Gilles Prud'homme, désigné à l'unanimité par les membres. Par la suite, les membres du jury ont analysé individuellement les planches et les textes soumis puis ont discuté de l'ensemble des propositions.

1.3. Choix des propositions finalistes

À la suite de l'analyse des propositions et d'un premier tour de table, les membres du jury ont discuté de la possibilité de retenir moins de quatre finalistes. La conseillère professionnelle a confirmé que le Règlement du concours autorise le jury à le faire.

Bien que deux propositions se soient plus fortement démarquées à cette étape du concours, les membres du jury ont considéré qu'il serait plus avantageux pour le projet de retenir les quatre propositions puisque celles-ci pourront évoluer/se raffiner à la deuxième étape du concours en tenant compte des commentaires du jury.

Après avoir discuté en détail de chacune des propositions en vue de la rédaction de ce rapport, la conseillère professionnelle a levé l'anonymat des propositions. Les équipes finalistes de ce concours sont, en ordre numérique :

- **204JA / Au cœur de la diversité** – Équipe : Catalyse Urbaine + Aedifix+ architecture
- **514DH / Runda** – Équipe : Projet Paysage + Blanchette Architectes
- **913UY / Axone** – Équipe : GMAD + DWB Consultants + Équipe Laurence
- **970CA / Palimpseste** – Équipe : Collectif Escargo + CLCa Diana Cardas Architecte

La décision du jury fut transmise aux finalistes le lendemain des délibérations, le 4 novembre 2021.

2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES FINALISTES

Les membres du jury souhaitent transmettre les commentaires suivants pour l'ensemble des finalistes du concours afin de mieux les préparer à l'étape 2 du concours :

- La question de la commémoration de Dan Hanganu, centrale au concours, doit être approfondie à l'étape 2 du concours.
- Les finalistes doivent mieux décrire les modules de jeux proposés pour le projet (préscolaires et scolaires), notamment si ces derniers seront conservés (en totalité ou en partie, type de réfection), remplacés ou modifiés. Les finalistes doivent également inclure une réflexion sur l'aspect ludique du parc.
- L'œuvre *La porte de l'avenir* doit être intégrée à la composition d'ensemble. (<https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/oeuvre/la-porte-de-lavenir/>).
- L'arrondissement souhaite conserver l'ensemble des arbres en santé du parc et s'assurer de la protection de leur réseau racinaire selon les règles de l'art. À cet effet, les finalistes sont priés d'identifier, s'il y a lieu, les arbres en santé qui devront faire l'objet d'une attention particulière en vue de la réalisation de leur prestation.
- Les finalistes doivent prendre en compte, lors du développement de leur prestation, de la problématique d'accumulation d'eau printanière et occasionnelle dans la section de l'aire de pique-nique.
- Le budget du projet doit être respecté et les finalistes sont invités à prioriser leurs interventions et/ou à inscrire leur projet (ou du moins une partie importante du projet) dans une perspective d'intervention minimale. À l'étape 2, le critère d'évaluation concernant la faisabilité devra obligatoirement être rencontré, à défaut de quoi la prestation ne sera pas retenue.

3. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES PAR PROPOSITION

Proposition : 204JA / Au cœur de la diversité

Équipe : Catalyse Urbaine + Aedifix+ architecture



La proposition 204JA a été retenue par le jury dans l'optique où celle-ci pourra évoluer/se raffiner à la deuxième étape du concours en tenant compte des commentaires ci-dessous.

Qualité du propos

Cette proposition a été difficile à évaluer par les membres du jury car elle déborde largement de la zone d'intervention du projet. Des attributs majeurs de la proposition réside dans la reconfiguration et l'élargissement du premier stationnement afin de permettre un agrandissement du parc vers l'avant par l'ajout d'une nouvelle pelouse et d'un square planté. Bien que le jury trouve judicieux l'intervention dans le premier stationnement, la proposition dans la zone d'intervention du projet (la phase 1) doit être suffisamment forte et se suffire à elle-même. La deuxième étape du concours devra permettre de comprendre clairement comment le débarcadère et la zone d'accueil du parc seront configurés en phase 1. De plus, le jury invite l'équipe à travailler sur le narratif conceptuel, qui est inexistant pour l'ensemble des gestes paysagers.

Sur le plan de l'hommage à Dan Hanganu, le jury doute de la pertinence et de l'intérêt de la pergola en tant qu'élément symbolique et commémoratif. L'usage de panneaux constitue une proposition plutôt convenue sur le plan de la commémoration. La réflexion concernant l'hommage doit être revue par l'équipe.

Le jury souligne l'idée porteuse d'une centralité, le point rouge comme étant le cœur de la place, un point de convergence à exploiter.

Qualité sociale et identitaire

Bien que le jury questionne son intégration, la pergola apporte une opportunité de rassemblement et de programmation intéressante pour le parc. Les possibilités d'appropriation pendant les quatre saisons, de jour comme de soir, ont plu au jury.

La proposition semble répondre aux besoins des enfants mais demeure peu développée. L'aire de modules de jeux a le potentiel de présenter une signature forte mais devra être plus fortement connectée au reste du site.

L'aire de pique-nique devra être développée à la deuxième étape du concours (mobilier et accès).

L'aire gazonnée est peu investie. Les membres du jury reconnaissent le besoin d'avoir un terrain de soccer mais questionne la présence d'un terrain synthétique dans ce parc, à proximité d'un milieu humide. De plus, le budget de réalisation du projet permettrait difficilement l'installation d'un tel équipement.

Qualité formelle et paysagère

Le jury craint que la structure permanente de la pergola éclipse les bâtiments environnants plutôt que de leur faire écho. Il y a déjà plusieurs constructions dans le parc.

Les attributs paysagers et formels du site devront être développés à l'étape 2. Les objets de commémoration et le mobilier devront être raffinés formellement et être répartis en tenant compte des axes de progression et/ou des expériences de découvertes.

Qualité fonctionnelle

La proposition n'est pas assez développée en termes d'organisation spatiale. Les enjeux de circulation dans le parc ne semblent pas maîtrisés. Les liens avec tous les seuils d'entrée, incluant le boisé du Domaine St-Paul, doivent être approfondis.

Le jury voudra mieux comprendre le parcours rouge qui relie l'aire de modules de jeux et qui longe les bâtiments. Ce lien aurait intérêt à être poursuivi vers l'arrière du parc ou du moins à être mieux connecté à l'ensemble du site.

Qualité environnementale et verdissement

La proposition semble faire une grande place au verdissement mais peu d'informations est transmis à ce sujet. Outre les îlots de biodiversité, la proposition contient également peu d'informations sur les aspects environnementaux du projet.

Proposition : 514DH / Runda
Équipe : Projet Paysage + Blanchette Architectes



La proposition 514DH est l'une de celle qui s'est démarquée positivement à cette étape du concours.

Qualité du propos

La vision du projet d'aménagement est forte et permet de décloisonner le parc. L'idée de mettre au premier plan un espace invitant dédié à toutes les générations (et non exclusivement aux enfants) a été soulignée favorablement par le jury. Toutefois, la position de l'aire de jeux au cœur du boisé soulève des questions importantes de préservation des arbres (racines) et d'appropriation (accumulation d'eau).

Le travail de motifs traditionnels roumains et le propos narratif de la commémoration semblent intéressants et méritent d'être approfondis. Le jury voudra mieux comprendre à l'étape 2 l'idée de la schématisation des bâtiments phares de l'architecte (vides et points de lumière). La lecture de l'hommage doit être limpide. À cet effet, le jury s'interroge sur le sens du terme « runda » au regard de l'architecte Hanganu.

Qualité sociale et identitaire

Le projet s'adresse largement à la communauté, avec une belle sensibilité à l'aspect social. La configuration de l'axe principal qui permet de relier les fonctions et sous-espaces du parc est une grande force du concept. La relation avec le salon de lecture de la bibliothèque a été appréciée par le jury.

Malgré ses qualités sociales, la proposition aborde peu les besoins des enfants, question assez centrale au projet. L'aire gazonnée de jeux libres est considérablement réduite en superficie,

rendant l'espace moins polyvalent. Du mobilier devrait également être prévu à proximité des quatre terrains de tennis.

Le jury tient à souligner la similitude formelle de l'agora avec les aménagements du parc de l'esplanade de la Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs. Ce lien de parenté, combiné au caractère formaliste et urbain de l'agora, vient dénaturer quelque peu l'espace et l'identité du parc. L'agora, assez imposant, très minéral et programmé, vient également dédoubler les usages déjà en partie comblés par la place de l'Unité. L'équipe finaliste est invitée à réfléchir à ces aspects à la deuxième étape du concours.

Qualité formelle et paysagère

La proposition permet d'affirmer le parc comme une seule entité en ouvrant sur l'arrière. Les seuils d'entrée sur Elgar et Berlioz puis l'attrait vers le verger au fond du parc témoignent d'une bonne compréhension du site et invitent les usagers à la découverte.

Les membres du jury sont unanimement d'avis que la proposition est trop minérale, notamment la section de l'agora. Sans nuire à la qualité de la lisibilité de l'espace, les deux axes principaux pourraient avoir avantage à être moins linéaires et/ou continus, pour répondre entre autres aux enjeux fonctionnels (voir section suivante) et aux préoccupations du jury quant à l'identité du lieu.

Qualité fonctionnelle

Les parcours sont clairs, accessibles et permettent une bonne utilisation de l'ensemble du site. Les lignes de désir sont bien comprises. Les grands axes larges et rectilignes présentent toutefois des enjeux de sécurité élevés compte tenu des vélos qui risquent de circuler à grande vitesse dans le parc.

Les membres du jury font part de leur inquiétude face au respect du budget compte tenu entre autres de la portion importante de minéralisation et de la relocalisation de plusieurs fonctions (déplacement complet de l'aire de modules de jeux, modification de la configuration de la zone autour de la piscine, permutation des terrains de basketball et de tennis, constructions importantes dans les salons). D'ailleurs, cette relocalisation des usages sera sujette à l'obtention d'autorisations, notamment dans le secteur de la piscine et sur le terrain privé, ce qui pourrait compromettre la faisabilité du projet. L'équipe est invitée à proposer des alternatives qui permettraient d'intervenir dans la zone d'intervention inscrite au programme.

Qualité environnementale et verdissement

L'ajout du verger, à titre de destination et d'attrait, a été apprécié par le jury.

La proposition est toutefois trop minérale et n'est pas réfléchie selon un principe d'intervention minimale. La rigueur géométrique de l'aménagement et des ouvrages projetés induit des contraintes par rapport à l'intégration des éléments de la proposition aux conditions existantes (relocalisation de l'aire de jeux compromettant la survie des arbres, aire de dégagement de la piscine, reconfiguration des plateaux sportifs, gestion des eaux).

Proposition : 913UY / Axone
Équipe : GMAD + DWB Consultants + Équipe Laurence



La proposition 913UY a été retenue par le jury dans l'optique où celle-ci pourra évoluer/se raffiner à la deuxième étape du concours en tenant compte des commentaires ci-dessous.

Qualité du propos

L'idée de l'axone comme vecteurs et axes forts qui structurent l'espace est intéressante. En contrepartie, ces axes segmentent trop certains espaces, au détriment de la fluidité et de la porosité du site.

L'hommage doit être raffiné. Les matériaux et les formes ne renvoient que de manière ténue à l'œuvre architecturale de Dan Hanganu. L'équipe ferait bien de développer un concept de commémoration moins littéral afin de tirer l'essence de cette matérialité et du message dans un geste fort. De plus, l'aspect commémoratif se décline sur beaucoup d'éléments et la multitude de mobilier ne contribue pas à enrichir le propos. L'hommage mériterait d'être rassemblé dans une vision plus affirmée et sensible, axée sur un ou quelques éléments phares, tout au plus.

Qualité sociale et identitaire

L'entrée civique et le débarcadère répondent aux besoins exprimés par le programme. Les places assises nombreuses sur le muret permettent l'attente et le repos. Les membres du jury questionnent toutefois la grande présence du béton qui confère à l'entrée un caractère moins accueillant et trop « corporatif » pour ce parc.

Le jardin de lecture comme espace commémoratif et sa relation avec le salon de lecture de la bibliothèque ont été appréciés par le jury (comme troisième lieu). Ce jardin mériterait toutefois

d'avoir une plus grande capacité d'accueil afin d'être fonctionnel et d'être pleinement appropriable par les usagers.

La segmentation du parc en aires et usages différenciés n'est pas propice à la dynamique sociale. Le jury note que la répartition du mobilier de pique-nique le long de la longue diagonale semble peut-être contraignante, de ce point de vue.

Le concept d'aménagement vient définir les espaces existants mais sans ajouter ou bonifier. L'aire gazonnée de jeux libres est d'ailleurs peu investie.

Qualité formelle et paysagère

La proposition présente beaucoup de sous-espaces compartimentés et parsemés. L'œuvre *La porte de l'avenir* n'est pas bien intégrée. Les membres du jury questionnent également la présence de plusieurs portes et portiques de facture plutôt générique, stratégie qui semble également moins adaptée à un site relativement peu étendu.

Les grandes surfaces minérales en béton manquent de convivialité.

Qualité fonctionnelle

L'organisation des axes de cheminement semblent davantage obéir à une volonté de segmentation des espaces plutôt qu'à une approche en lien avec les déplacements et lignes de désir des usagers. À cet effet, le jury questionne le positionnement de l'axe le plus long qui débute/se termine au nord des terrains de tennis, localisation qui présente peu d'intérêt, tant au point de vue des attraits que des accès. Les membres du jury aimeraient également entendre l'équipe quant à son choix de ne pas intégrer de cheminement piéton qui longe le centre communautaire Elgar et la piscine.

La durabilité de la matérialité du mobilier en lattes de pin et des éléments commémoratifs est à démontrer.

Qualité environnementale et verdissement

La proposition respecte la volonté de l'arrondissement d'intervenir peu au niveau des sols, des arbres existants et du terrain privé. Le jury souligne également la belle palette végétale proposée. Il suggère toutefois de travailler davantage l'aspect de la biodiversité des végétaux en complémentarité avec leurs attributs ornementaux.

Proposition : 970CA / Palimpseste
Équipe : Collectif Escargo + CLCa Diana Cardas Architecte



La proposition 970CA est l'une de celle qui s'est démarquée positivement à cette étape du concours.

Qualité du propos

La vision du projet d'aménagement démontre une belle sensibilité au contexte. Le fil conducteur est clair et bien développé à travers l'ensemble du parc. Le propos est riche tant sur le fond que sur la forme.

La mémoire de Dan Hanganu s'inscrit dans l'aspect ludique du jeu et du parcours, ce qui a beaucoup plu au jury. La commémoration est sensible, attractive et est un écho harmonieux à l'œuvre de l'architecte, par les formes, les matériaux et les couleurs.

Qualité sociale et identitaire

L'espace de jeu est au cœur du projet et l'esprit de rassemblement s'exprime fortement dans la proposition. L'ancrage au quartier est bien défini (seuils d'entrée principaux) et les accès secondaires, notamment vers la cour d'école, le boisé du Domaine St-Paul et la place de l'Unité, sont bien résolus.

Qualité formelle et paysagère

Le caractère végétal est mis en valeur dans la proposition. Le point de vue de l'intérieur de la bibliothèque témoigne d'une grande sensibilité à la qualité formelle et paysagère.

Le faisceau de sentiers proposé dans la section Est pourrait toutefois être plus cohérent en termes de tracés et au niveau de la gamme des différents tracés.

Qualité fonctionnelle

L'aire de jeux avec modules est judicieusement circonscrite par les enrochements actuels et le mobilier commémoratif (clôtures signature) tout en restant suffisamment perméable au reste du site.

Le parti pris de l'équipe de proposer des sentiers organiques tenant compte de la présence des arbres semblent une bonne avenue mais la lisibilité de l'espace s'en trouve quelque peu affectée. Les sentiers mériteraient d'être mieux hiérarchisés. Le jury se questionne également sur la pertinence d'avoir un si grand nombre de sentiers, notamment dans la zone de l'aire de pique-nique. Par ailleurs, l'espace pique-nique semble moins maîtrisé et développé que le reste de la proposition.

Qualité environnementale et verdissement

De manière générale, le jury a apprécié que la proposition prenne nettement appui, au niveau du programme et de la structuration de l'espace, sur les conditions et sur les éléments existants. La proposition tient compte des contraintes du site et respecte la volonté de l'arrondissement d'intervenir peu au niveau des sols, des arbres existants et du terrain privé.

Le jury souligne les efforts de végétalisation, notamment le boisé qui déborde dans l'aire de jeux libres, l'emphase mis sur la biodiversité et le travail sur les strates végétales. La facilité d'entretien devra cependant être démontrée compte tenu des ressources limitées de l'arrondissement.

ÉTAPE 2

PRESTATIONS DES FINALISTES

4. PROCESSUS

4.1. Conformité des prestations

À la suite du dépôt des prestations des finalistes le 1 décembre 2021, l'analyse de la conformité des prestations a été effectuée par la conseillère professionnelle du concours, Véronique Rioux, accompagnée de la responsable du projet à l'arrondissement, Diane Vallée. Deux non-conformités majeures ont été relevées. L'intervention du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal a permis de confirmer le rejet des deux prestations ci-dessous par l'arrondissement de Verdun.

Équipe GMAD + DWB Consultants + Équipe Laurence :

L'estimation déposée par l'équipe dépasse le budget de construction établi par l'arrondissement de Verdun. Le dépassement du budget est de 131 955 \$ taxes incluses (environ 15%). Ce dépassement a été confirmé par l'estimateur du comité technique. Tel que stipulé à l'article 1.4 du Règlement de concours, « advenant un dépassement de coûts énoncé par un Finaliste, la Prestation sera automatiquement rejetée ». La prestation est donc rejetée et ne sera pas présentée au jury.

Équipe Collectif Escargo + CLCa Diana Cardas Architecte :

La prestation de l'équipe a été déposée après la date et l'heure limites du 1 décembre, à midi. Tel que stipulé à l'article 6.3.2 du Règlement de concours, « est rejetée la Prestation reçue et déposée au-delà de la date et de l'heure de dépôt indiquées au Règlement ». La prestation est donc rejetée et ne sera pas présentée au jury.

4.2. Déroulement du comité technique et du jury

À la suite de la réception des prestations, un comité technique a analysé objectivement les répercussions techniques, programmatiques, réglementaires et budgétaires des deux prestations conformes.

La composition du comité technique était la suivante (réf. addenda no 4 de l'étape 2) :

- Gunther Conard, chef estimateur, Macogep
- Jean-François Mathieu, directeur par intérim, Direction des travaux publics et chef de division des immeubles, Arrondissement de Verdun
- Steve Vadeboncoeur, ingénieur, Division des études techniques, Direction du développement du territoire et des études techniques, Arrondissement de Verdun

Le comité technique a reçu les prestations par courriel le 1 décembre 2021 pour en faire une analyse individuelle. Le comité technique s'est réuni le 7 décembre pour mettre en commun les commentaires de chacun des membres. Les prestations ont été transmises au jury le 9 décembre. Le rapport du comité technique a été envoyé aux membres du jury et aux finalistes le 15 décembre.

Les finalistes ont présenté leur prestation devant le jury le 16 décembre 2021, au centre communautaire Elgar, à Verdun. L'événement, qui devait se tenir devant le public, a été annulé en raison de l'accroissement des cas de COVID-19. L'ordre de passage des équipes, tiré au sort, était le suivant :

19h00 – 19h40 : Projet Paysage + Blanchette Architectes + Génipur

19h50 – 20h30 : Catalyse Urbaine + Aedifix+ + Shellex

Chaque finaliste disposait d'une période de 20 minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de 20 minutes de la part du jury.

Pour l'étape 2 du concours, les critères d'évaluation étaient les mêmes que ceux de l'étape 1, auxquels s'ajoutaient :

- Évolution de la proposition : justesse et efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques effectués depuis la proposition de l'étape 1, tenant compte des commentaires du jury;
- Faisabilité : probabilité de respecter intégralement les limites du projet à l'égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site;
- Qualification de l'équipe pour réaliser le mandat :
 - Pertinence des projets antérieurs présentés en lien avec les défis du projet;
 - Expérience et expertise du coordonnateur;
 - Expérience et expertise de l'architecte paysagiste ou de la firme d'architectes paysagistes et expérience et expertise des autres designers, le cas échéant;
 - Expérience et expertise de l'ingénieur civil ou de la firme d'ingénieurs;
 - Organisation et structure de l'équipe (organigramme).

Le lendemain des présentations, le 17 décembre, les membres du jury ont délibéré pour choisir le lauréat. Ils ont évalué la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat (section 5) puis les autres critères se rapportant à la qualité du concept. Les arguments qui ont conduit à la décision du jury sont présentés à la section 6 du rapport.

5. COMMENTAIRES DU JURY – VOLET QUALIFICATION DES ÉQUIPES

La qualification des équipes a été évaluée conformément à la pondération prévue au Règlement du concours, à l'aide du dossier de présentation des finalistes. Ce pointage est indicatif pour la prise de décision du jury et sert à mesurer la capacité des équipes à réaliser le mandat.

Le jury souligne que l'équipe Catalyse Urbaine + Aedifix+ + Shellex, outre sa coordonnatrice, possède peu d'expérience et d'expertise en architecture de paysage, ce qui se traduit dans le pointage accordé.

Critères	Projet Paysage + Blanchette Architectes + Genipur	Catalyse Urbaine + Aedifix+ + Shellex
Pertinence des projets antérieurs présentés en lien avec les défis du projet (25 %)	20/25	10/25
Expérience et expertise du coordonnateur (25 %)	20/25	20/25
Expérience et expertise de l'architecte paysagiste ou de la firme d'architectes paysagistes et expérience et expertise des autres designers, le cas échéant (20 %)	15/20	5/20
Expérience et expertise de l'ingénieur civil ou de la firme d'ingénieurs (20 %)	15/20	15/20
Organisation et structure de l'équipe (organigramme) (10%)	9/10	6/10
Pointage final (100 %)	79/100	56/100

de déterminer précisément les besoins et de trouver, si requis, des solutions polyvalentes pour maximiser l'utilisation de l'espace scénique.

L'expérience liée au repas familial dans le parc demeure plus faible dans la proposition, notamment par le manque de tables de pique-nique.

Qualité formelle et paysagère

Il y a une grande cohérence formelle et matérielle dans le projet. La création d'un troisième lieu à vocation commémorative et teinté de ludisme, localisé à l'entrée principale du parc, duquel s'étendent les axes de circulation principaux et gravitent les espaces programmés, est un grand geste à maintenir.

Le concept, qui repose en partie sur la permutation de l'aire de jeux, offre une ouverture sur le parc et met en valeur le centre communautaire Elgar. La proposition d'inverser ultérieurement les terrains de basketball et de tennis est judicieuse et contribuera d'autant plus à décroquer le parc.

La présence géométrique forte donne une unité au parc. Cependant, l'aspect rectiligne induit des contraintes dans l'aire de jeux, qui aurait avantage à être délimitée de façon plus organique et naturelle, en contraste (souhaitable) avec l'aménagement de l'agora.

Le positionnement de l'œuvre *La porte de l'avenir*, située entre l'espace de commémoration et l'aire de jeux, est plutôt réussi et respectueux de l'œuvre.

L'importance accordée à l'agora et la scène ne doit pas se faire au détriment du reste des aménagements du parc. Un équilibre pourrait être requis lors de l'optimisation du concept (et des coûts).

Qualité fonctionnelle

Les parcours sont accessibles et permettent une bonne utilisation de l'ensemble du site. Les lignes de désir pour les cheminements piétons sont bien comprises. Il y a un juste équilibre entre les volumes et les fonctions/appropriations.

L'équipe a su résoudre les enjeux de sécurité liés à l'utilisation du vélo à grande vitesse dans le parc tout en permettant la cohabitation vélos-piétons. Toutefois, les changements de type de surface au sol dans le chemin d'accès véhiculaire accentuent l'effet de morcellement et engendrent une plus faible connexion avec la partie arrière du parc. Le seuil entre les deux sections mériterait une attention particulière. L'aménagement doit inviter l'utilisateur à poursuivre pour découvrir la section arrière, invitation qui sera d'ailleurs bonifiée par la permutation des terrains de tennis et de basketball lors de leur éventuelle réfection.

Qualité environnementale et verdissement

Le fait de réutiliser plusieurs éléments du parc existants est salubre, entre autres la réinstallation des modules de jeux et des pierres de type boulder.

Le concept d'aménagement favorise également l'infiltration naturelle de l'eau, entre autres par l'usage des copeaux de bois dans l'aire de jeux et des stratégies de drainage vers des points bas perméables.

Bien que la prestation tienne davantage compte des conditions existantes du site que la proposition de l'étape 1, la rigueur géométrique de l'aménagement devra possiblement être atténuée afin de conserver tous les arbres et de limiter les interventions, notamment dans le secteur de l'aire de jeux et du sentier reliant l'agora et la rue Berlioz.

Les notions de biodiversité sont peu développées et devront être plus approfondies lors du développement du projet, et ce, en relation avec le boisé du Domaine Saint-Paul adjacent au site ainsi qu'en complément au travail en cours sur la protection/bonification de sa biodiversité.

Évolution de la proposition

La proposition de la phase 1 a évolué en tenant compte des commentaires du jury, mais sans perdre l'essence du concept. La prestation de l'étape 2 du concours présente encore beaucoup de potentiel et pourra se raffiner davantage avec les recommandations du jury et celles de l'arrondissement.

Faisabilité

Bien que l'équipe ait su mettre en confiance le comité technique et le jury, la position de l'aire de jeux dans la partie boisée du parc soulève encore des préoccupations concernant la préservation des arbres et la stratégie de gestion de l'eau.

Quelques autres enjeux ont également été soulevés par le jury et méritent qu'on y porte attention : la durabilité des briques de verre et leur résistance au climat, la lisibilité des effets de lumière, et les approbations requises pour l'implantation de certains aménagements et équipements (modules de jeux et mobilier) sur le terrain privé.

Prestation : Au cœur de la diversité
Équipe : Catalyse Urbaine + Aedifix+ + Shellex



Qualité du propos

La dimension affective de l'équipe par rapport au lieu et l'implication du fondateur d'Aedifix+ dans la communauté sont soulignées favorablement par le jury. Cet attachement au vivre-ensemble s'est cependant peu transposé dans le propos derrière le concept et il n'y a pas de réponse claire au titre du projet sur le plan conceptuel. La vision pour le lieu est difficile à saisir.

La commémoration est très littérale par rapport à la proposition *Les phares* qui propose une avenue davantage métaphorique, qui a été jugée plus sensible et significative pour souligner le travail de Dan Hanganu. Le fil conducteur dans la stratégie de communication est ténu. L'équipe a proposé plusieurs gestes de commémoration (jeux pour enfants représentant des bâtiments de l'architecte, mosaïque multicolore, disques colorés) qui diluent le propos et qui présentent, de surcroît, de grands défis de réalisation sur le plan de la qualité de conception et d'exécution.

Qualité sociale et identitaire

La proposition bonifie grandement l'expérience de jeux pour les enfants. La boucle en criblure de pierre autour de l'aire gazonnée de jeux libres invite à investir cette partie du parc et répond à un besoin sur le plan des activités scolaires (course avec un contact visuel continu avec les enfants).

La pergola agit comme un lieu d'interaction sociale, en toute saison, ce qui est apprécié par le jury. Cependant, elle ne possède pas la capacité d'accueil nécessaire à l'organisation d'activités.

Qualité formelle et paysagère

L'expérience paysagère est très variée, particulièrement dans l'aire de pique-nique. L'alignement d'arbres, plantés au pourtour de l'aire gazonnée de jeux libres n'enrichit pas l'expérience de

manière significative. La pergola, combinée à la zone végétalisée dense à proximité de l'aire de jeux, limite les vues vers le centre communautaire Elgar, ce qui va à l'encontre de la commémoration architecturale.

La phase 2 proposée dans le projet viendrait renforcer la vocation sociale et les qualités paysagères du lieu en reliant le parc à la place de l'Unité. Ce geste est habile, permet une meilleure intégration de la pergola mais ne peut être réalisé dans le cadre du budget disponible actuellement.

Qualité fonctionnelle

L'idée du ruban rouge pour se repérer aisément sur le site et pour inviter les usagers à se déplacer vers l'aire gazonnée de jeux libres a été appréciée. La piste cyclable répond également à un besoin et encadre les déplacements à vélos.

La surface synthétique de l'aire de modules de jeux est appréciée pour l'accessibilité universelle. En contrepartie, l'usure de ce type de surface à long terme, la décoloration anticipée à courte échéance de la couleur rouge et la faible perméabilité ne militent pas en sa faveur.

Plusieurs matériaux sont également susceptibles de se dégrader rapidement, notamment l'asphalte du chemin d'accès véhiculaire et les composantes utilisées pour la pergola et les disques colorés.

Qualité environnementale et verdissement

Le jury apprécie l'attention portée à la stratégie végétale qui révèle l'alternance des saisons. Les qualités au point de vue de la biodiversité dans la proposition (notamment la nouvelle végétation arbustive et arborée) se font cependant au détriment de l'expérience usager. La relation entre l'humain et la biodiversité est peu développée.

Évolution de la proposition

Les enjeux liés à la circulation dans le parc sont mieux maîtrisés à l'étape 2. La partie arrière du parc est également mieux connectée au reste du site.

Malheureusement, la réponse aux commentaires du jury concernant le propos narratif a été d'ajouter des éléments épars de commémoration plutôt que de travailler sur une seule vision forte de l'hommage souhaité à Dan Hanganu.

Faisabilité

Compte tenu du budget du projet et des honoraires accordés au lauréat, il est jugé ambitieux de concevoir et faire homologuer trois nouveaux modules de jeux pour le projet. La durabilité et la résistance au vandale de certains éléments de commémoration, dont les disques colorés, ont aussi été soulevés par le jury comme un enjeu important.

7. RECOMMANDATIONS DU JURY POUR L'OCTROI DU CONTRAT

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à l'arrondissement de Verdun de confier un mandat à l'équipe **Projet Paysage + Blanchette Architectes + Génipur** pour le projet **Les phares** afin de finaliser la conception, faire les plans et devis et assurer le suivi de construction du projet.

Bien que le choix des prestations fût restreint par le rejet de deux des quatre prestations, le jury tient à mentionner la qualité de la prestation lauréate. Les membres du jury sont également confiants face aux réponses apportées par l'équipe lors de l'audition et face à son ouverture pour faire évoluer le concept en lien avec ses recommandations et les contraintes de l'arrondissement.

8. RECOMMANDATIONS DU JURY EN VUE DE LA FINALISATION DU CONCEPT POST-CONCOURS

En vue de la finalisation du concept et de la réalisation des plans et devis, les membres du jury souhaitent émettre les commentaires suivants à l'équipe lauréate :

- **L'aspect commémoratif est au cœur du projet et doit être réalisé avec une grande rigueur.** Une expertise particulière sera requise pour tous les aspects liés à la documentation (choix des images et des plans de l'architecte, exactitude des informations, demandes d'autorisation pour les droits, etc.). Est-ce que l'équipe ou l'arrondissement possède cette expertise ? Pourrait-on envisager une personne en appui à l'équipe lauréate pour la supporter et valider le contenu de commémoration ? Le choix du traitement graphique de l'aspect commémoratif reste également à développer. Les membres du jury soulignent le fait que ce volet du projet est important et nécessite qu'on y consacre du temps (et des honoraires).
Le jury mentionne également l'importance de la réalisation scénographique et du travail de mise en lumière dans le concept commémoratif présenté par l'équipe. En ce sens, il apparaît important d'intégrer au sein de l'équipe un concepteur d'éclairage.
- **L'expérience de pique-nique doit être bonifiée.** Compte tenu des besoins exprimés par les citoyens, l'offre de mobilier pour le pique-nique devrait être au moins égale ou supérieure à l'offre d'aujourd'hui. L'agora offre certes une nouvelle façon de consommer mais l'offre devra être bonifiée par plusieurs tables de pique-nique sur le reste du site. Avec le retrait des longues tables minérales dans les salons de verdure (hors-budget), l'expérience de pique-nique ne comble pas les besoins actuels.
- **Une attention particulière doit être apportée à l'implantation des aires de modules de jeux.** Bien que les équipements de jeux semblent être positionnés entre les zones d'arbres, le jury souligne qu'il existe un risque pour la santé des arbres (ancrage des modules, présence de paillis par-dessus le réseau racinaire). L'équipe devra également tenir compte des dégagements requis par rapport aux arbres (balançoires entre autres). Afin de limiter les interventions dans la zone des arbres, le jury recommande d'envisager de circonscrire le paillis de façon plus naturelle (bordures moins rigides/construites). En terminant, l'expertise d'un ingénieur forestier ou d'un spécialiste est spécifiquement requise pour aménager les aires de modules de jeux.
- **Les aménagements doivent se conformer aux conditions existantes du site.** Les parcours et les aménagements sont très rectilignes sur le plan. Un assouplissement du concept pourrait être requis afin de conserver l'ensemble des arbres en place et d'intervenir de façon minimale sur le site.
L'équipe devra également valider et revoir, au besoin, la stratégie de nivellement et de drainage, afin qu'elle s'adapte parfaitement aux conditions existantes et qu'elle permette d'assurer la préservation des arbres. Le jardin de pluie projeté ne semble pas être un point

bas par rapport au profil de l'ensemble du terrain. La stratégie de drainage devra être soigneusement approfondie par l'équipe car elle ne me semble pas tenir suffisamment compte de la topographie existante.

De plus, certains aménagements sur la partie privée du parc devront peut-être être relocalisés, notamment les balançoires.

- **Le chemin d'accès véhiculaire ne peut être en criblure de pierre.** Tel que spécifié par l'addenda, et tel que réitéré par le comité technique, l'arrondissement ne souhaite pas, pour des raisons d'entretien, que le chemin d'accès véhiculaire soit en criblure de pierre. L'équipe lauréate doit proposer des avenues de réduction de coûts dans le concept d'aménagement pour permettre un aménagement en pavés et/ou béton pour le chemin d'accès véhiculaire et revoir du même coup sa stratégie d'apaisement à l'attention des usagers cyclistes dans cet axe.
- **La création d'un panel de design est proposée pour le développement du projet.** Compte tenu de la nécessité de faire évoluer le concept pour répondre aux recommandations ci-dessus, et à l'importance d'un tel projet de commémoration, les membres du jury recommandent à l'arrondissement de Verdun d'envisager la mise sur pied d'un panel de design pour accompagner le développement du projet. Afin d'assurer une continuité dans le travail de réflexion amorcé par le jury, il est recommandé que certains de ses membres fassent partie de ce panel.



montreal.ca/verdun

